



DATE DE PUBLICATION :

Le directeur général des Statistiques, des Études et de l'International

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du Gouverneur de la Banque de France donnée au Directeur général des Statistiques, des Études et de l'International de la Banque de France le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Agnès BENASSY-QUERE, seconde sous-gouverneure, à M. Olivier GARNIER, le 6 mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Hervé LE BIHAN, directeur de l'Économie et de la Coopération internationales, et en cas d'absence ou d'empêchement à Madame Marie-Hélène FERRER, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous les actes ou décisions à caractère individuel, toutes les conventions ainsi que tous les documents de nature à engager la Banque, dans la limite de 25 000 euros (HT) relatifs à l'exercice des activités de la direction de l'Économie et de la Coopération internationale, à l'exception de la nomination des chefs de service et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

M. Hervé LE BIHAN et Mme Marie-Hélène FERRER peuvent subdéléguer leur signature aux agents des cadres de l'Institut bancaire et financier international dans la limite de 8 000 euros (HT) s'agissant d'engagements financiers.

Fait à Paris, le 29 juillet 2024

Olivier GARNIER